



Proposé par

en partenariat avec

Feu vert en Italie pour la pilule abortive

LEMONDE.FR avec AFP | 31.07.09 | 06h20 • Mis à jour le 31.07.09 | 06h46

L'agence italienne du médicament (AIFA) a donné son feu vert, jeudi soir 30 juillet, à la commercialisation de la pilule abortive RU486 au terme de près de deux ans de procédure, malgré les fortes pressions de l'Eglise et les réticences du gouvernement Berlusconi, a rapporté l'agence Ansa.

▼ PUBLICITE

L'AIFA, qui s'est prononcé en faveur de la RU486, à quatre voix contre une, a ainsi accédé à la demande du laboratoire français Exelgyn qui avait déposé en novembre 2007 une demande de mise sur le marché italien de ce médicament autorisé en France depuis 1988. Au terme d'une réunion fleuve d'environ six heures, le conseil d'administration de l'agence du médicament s'est prononcé en faveur de la mise sur le marché italien de la RU486, à quatre voix contre une.

La pilule abortive ne pourra être administrée *"que dans le cadre hospitalier"* et *"avant le 49^e jour de grossesse, c'est-à-dire avant la septième semaine"*, a précisé à l'issue de la réunion un des membres du conseil d'administration.

La RU486 permet de ne pas recourir à l'avortement chirurgical et d'interrompre par voie médicamenteuse une grossesse non désirée, inférieure à cinq voire sept semaines selon les pays où cette pilule est prescrite.

"UN POISON MORTEL"

Outre l'Eglise catholique qui défend les *"droits"* de l'embryon *"dès sa conception"*, la droite conservatrice et plusieurs membres du gouvernement de Silvio Berlusconi étaient également réticents à la commercialisation de la RU486. Le président émérite de l'Académie pontificale pour la vie du Vatican, Mgr Elio Sgreccia, avait réaffirmé dans la journée de jeudi *"l'excommunication pour le médecin, la femme et tous ceux qui poussent à l'utilisation"* de la RU486. Cette pilule *"n'est pas un médicament mais un poison mortel"*, a-t-il déclaré à plusieurs médias.

"On prend une décision comme s'il s'agissait d'un quelconque anti-fièvre et non d'un instrument pour supprimer une vie, même si elle en est à son stade initial", avait pour sa part déclaré le sous-secrétaire à l'intérieur, Alfredo Mantovano. *"C'est la culture de la mort qui triomphe"*, a affirmé jeudi soir dans un communiqué un député du parti UDC (centre-droit), Luca Volonté.

La loi italienne de 1978 autorisant l'avortement a également permis aux médecins d'user de leur droit à *"l'objection de conscience"* pour refuser de pratiquer l'acte, une possibilité appliquée par 70 % des gynécologues dans le pays, selon les chiffres officiels. En 2008, 121 406 avortements ont été pratiqués en Italie, soit une baisse de 4,1 % par rapport à l'année 2007.

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr groupe

Le Monde

» Abonnez-vous
au *Monde* à -60%
» Déjà abonné au
journal



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui